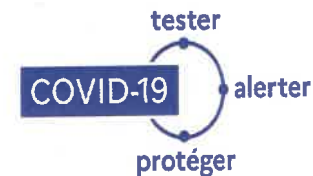




**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Kit de déploiement

## Ambassadeurs-référents COVID-19

13 juin 2021

## Missions des ambassadeurs-référents COVID

- **Les ambassadeurs-référents COVID jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la COVID-19** en étant un relai de communication afin que chacun soit sensibilisé aux mesures de gestion de l'épidémie et aux messages de santé publique ;
- Les ambassadeurs-référents COVID participent activement à la **mise en œuvre des recommandations sanitaires et des protocoles associés.**
- **Chaque structure, organisation, événement mobilisera des ambassadeurs-référents COVID** afin de sécuriser la reprise et la continuité des activités. Le secteur public comme privé s'assurera ainsi de la sécurité de chacun ;
- Dans ce cadre, **les ambassadeurs-référents suivront une formation** relative à l'exercice de leurs missions.

### Objectifs

- **Casser les chaînes de contamination** au plus tôt grâce à un dispositif de surveillance élargi ;
- Permettre une **alerte rapide** en cas de reprise ;
- **Sensibiliser activement** aux mesures de gestion de l'épidémie ;
- Participer activement à la prévention au sein de chaque structure ;
- **Démultiplier les relais de communication** au plus près de la population.

### Missions

**Les ambassadeurs-référents COVID sont prévus dans l'ensemble des protocoles de réouverture.**

Sur le modèle de ce qui existe pour les personnels formés au premier secours, **il est proposé que chacun de ces sites ou lieu d'activité se dote d'un personnel formé à la sensibilisation et à la surveillance du COVID.**

#### Missions :

- Délivrance de messages de santé publique ;
- Mise en œuvre des protocoles sanitaires ;
- Point de contact des acteurs locaux et des ARS ;
- **Sensibilisation et supervision des autotests et tests salivaires ;**

## Formation des ambassadeurs-référents COVID

---

### Formation en ligne sur la plateforme de l'EHESP

- L'ambassadeur-référent suivra une **formation en ligne de deux heures** (parcours « Ambassadeur-référent »), disponible sur la plateforme de l'EHESP : <http://tap-ehesp.fr/> ;
- La formation est indispensable à la réalisation des missions des ambassadeurs-référents COVID. Les connaissances et les compétences acquises permettront à chaque structure et événement de sécuriser leurs activités ;
- À l'issue de la formation et de sa validation, **l'ambassadeur-référent COVID aura accès au certificat numérique** qu'il pourra télécharger *via* son espace personnel ;
- **L'ambassadeur-référent devra s'identifier** auprès de la préfecture de son département (**indication à ajouter en fonction de l'option choisie**).

### Formation complémentaire facultative

- Une formation complémentaire facultative pourra être organisée en fonction des besoins identifiés dans chaque territoires ;
- L'ARS organisera et coordonnera cette formation selon les modalités qu'elle aura choisies :
  - **Formation complémentaire organiser par l'ARS :**
    - Webinaire ;
    - Formation en présentiel ;
  - **Formation complémentaire organiser par une structure de formation spécialisée dans la prévention en santé (IREPS par exemple) :**
    - Webinaire ;
    - Formation en présentiel

## Déploiement des ambassadeurs-référents COVID

### Secteurs et lieux prioritaires

- **Tourisme** : Campings, hôtels, centres et clubs de vacances, colonies de vacances, refuges de montagne ;
- **Jeunesse** : Centres aérés, établissement d'éveil, d'enseignement, de formation, structure d'accueil d'enfant ;
- **Manifestations suscitant du brassage** (en particulier les lieux/structures ne relevant pas du PASS sanitaire) : festivals, spectacles, parc d'attraction, etc. ;
- **Culture** : musée, salles d'exposition, etc. ;
- **Activités réalisées en présentiel et présentant des conditions propices à la contamination et à la propagation du virus** : secteurs employant des travailleurs saisonniers, notamment s'ils résident sur place, établissement de plein air ;
- **Entreprises et structures du service public** ;
- **L'ensemble des secteurs est concerné.**

### La préfecture moteur dans le déploiement du dispositif

En sa qualité de représentant de l'Etat dans le département, la préfecture est l'interlocuteur privilégié des services déconcentrés et des élus locaux. En ce sens, **elle est pilote dans le déploiement des ambassadeurs-référents COVID** au sein de son territoire.

Afin d'agir le plus tôt possible sur les chaînes de transmissions, **l'ARS devra posséder une liste à jour des ambassadeurs-référents COVID**, permettant, le cas échéant, d'organiser les formations complémentaires et de disposer d'interlocuteurs dans le cadre de la gestion de l'épidémie, des départements. Pour cela, **la préfecture aura la mission d'agrégier l'ensemble des informations** des différents secteurs et lieux ayant des ambassadeurs-référents et consolider une liste à destination des ARS. **Cette liste sera actualisée chaque semaine et envoyée à l'ARS.**

Pour cela, **chaque préfecture devra se doter d'une adresse mail générique** qui sera communiquée aux ambassadeurs-référents COVID à l'issue de la formation en ligne de l'EHESP. Chaque ambassadeur-référent COVID sera invité à se manifester auprès de sa préfecture *via* l'adresse mail générique communiquée.